

DÉSAIGNES

Eau et agriculture : un enjeu majeur

Mardi 28 février, la Confédération paysanne de l'Ardèche et l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural de l'Ardèche (Addear 07) proposaient, dans le cadre du Salon à la ferme, une rencontre au groupeement agricole d'exploitation en commun (Gaec) Bogue et Châtaigne à Désaignes. L'un des thèmes abordés était l'accès à l'eau sur le bassin-versant du Doux.

Renaud Dumas, chargé de mission au Syndicat mixte du bassin-versant du Doux (SMBVD), a présenté la situation actuelle. Le bassin-versant du Doux est classé en zone de répartition des eaux depuis 1995. Cela signifie que la zone présente une insuffisance chronique des ressources par rapport aux besoins. Il faut donc agir avec l'objectif d'une réduction de 2 millions de mètres cubes des prélèvements à l'étiage sur un total de 8,7 millions de mètres cubes.

■ Barrages, retenues, rivières et eaux usées

Lors des échanges, l'urgence de travailler ensemble sur une gestion intelligente de la ressource en eau s'est imposée. Péle-mêle furent évoqués la mise aux normes des barrages, la remise à disposition de l'agriculture (et de la lutte contre les incendies) des retenues détournées de leur objet par les actions foncières, l'entretien des rivières par les propriétaires, la question des résineux qui consomment l'eau sans la restituer, l'utilisa-



Régis Gonnat, de la Confédération paysanne, Renaud Dumas du Syndicat du bassin-versant du Doux, David Loupiac, qui cède l'exploitation Bogue et Châtaigne, à l'arrière la repreneuse Cynthia Cellie, devant la retenue d'eau. Photo Le DL/Jean-Claude BASSANI

tion des eaux usées, les pratiques agricoles. À ce sujet, les propriétaires repreneurs de la ferme accueillante, Cynthia Cellier et Benjamin Vidal, ont témoigné de leurs pratiques vertueuses : goutte à goutte, micro-aspiration, fractionnement de l'apport hydrique, programmation. Des pratiques soutenues par la Confédération paysanne, représentée par Régis Gonnat, qui prône la préservation et la répartition de la ressource.

■ Un plan d'action pour réduire les prélèvements

Le témoignage d'Emmanuel Vialle, vice-président de la Fédération de pêche de l'Ardèche, allait également dans le sens du compromis et de la coopération.

Quant aux services de l'État,

représentés par Christophe Mittenbuhler, chef de service environnement de la Direction départementale du territoire de l'Ardèche, ils affirmèrent leur rôle de facilitateur dans les nouveaux projets et les installations paysannes.

Le SMBVD est animateur du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), qui définit les règles de partage de la ressource en eau entre acteurs de l'eau et définit un plan d'action pour réduire les prélèvements. Le bilan du PGRE Doux 2018-2022 sera présenté courant avril. Ensuite, une phase de concertation aura lieu pour établir le futur projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), un PGRE sous un autre nom afin d'harmoniser à l'échelle nationale.